MÉDECIN DU TRAVAIL - UVSQ

Créée en 1991, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) est aujourd'hui le pôle d'enseignement supérieur, de recherche et technologie le plus important des Yvelines. Implantée au cœur de cinq agglomérations des Yvelines (Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Mantes en Yvelines, Rambouillet et Vélizy), l'UVSQ accueille 20000 étudiants et dispose d'un effectif de 1716 agents dont 1020 enseignants-chercheurs et 698 personnels administratifs. L'UVSQ est membre de l'Université Paris-Saclay, première université française et 13ème mondiale. www.uvsq.fr

Poste

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) recrute un(e) Médecin du travail à temps incomplet (50 % – 0,5 ETP) au sein de son service de santé au travail. Rattaché(e) fonctionnellement à la Direction des ressources humaines, le(la) médecin du travail exerce son activité en toute indépendance, dans le respect du Code de déontologie médicale et du Code de la santé publique.
Vous définissez et mettez en œuvre les actions visant à prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur activité professionnelle. Conseiller(ère) de l' administration, vous émettez des avis médicaux relatifs aux risques professionnels, au bien-être et à la santé au travail, et contribuez à la définition et au déploiement de la politique de prévention de l'établissement.

Vous assurez la surveillance médicale individuelle des agents par des visites périodiques et, le cas échéant, par des examens de dépistage ou complémentaires. Vous garantissez un suivi particulier des personnels exposés à des risques spécifiques ou en situation de fragilité, notamment lors des reprises après congé de longue maladie ou de longue durée. Vous conseillez la direction des ressources humaines en matière d'intégration des personnels en situation de handicap, d'aménagement de poste, de reclassement, de reconversion ou de mutation.

Vous participez à l'analyse des accidents de service et des maladies professionnelles et pouvez être amené(e) à rédiger des rapports dans le cadre de la médecine statutaire. Vous contribuez à l'amélioration des conditions de travail en intervenant sur l'ergonomie des postes, l'hygiène des locaux, l'adaptation des rythmes de travail et la prévention des risques. Vous prenez part aux actions de formation en hygiène et sécurité, à l'élaboration du document unique et au programme annuel de prévention. Vous participez aux instances compétentes et assurez un lien avec les organismes de la fonction publique.

Titulaire du diplôme d'État de docteur en médecine et autorisé(e) à exercer, vous justifiez d'une qualification en médecine du travail conformément à la réglementation en vigueur. Vous maîtrisez les méthodologies d'analyse des risques professionnels, le droit applicable et les dispositifs de suivi des agents. Autonome, rigoureux(se) et doté(e) d'un sens affirmé de l'écoute et du secret professionnel, vous appréciez le travail en équipe et savez conseiller, argumenter et accompagner la décision dans un environnement institutionnel exigeant.

Environnement et contexte de travail: Le médecin du travail exerce dans les locaux de l'UFR de Sciences – 45 avenue des Etats-Unis 78000 VERSAILLES. Il sera amené à se déplacer sur l'ensemble des sites de l'Université (VELIZY - MONTIGNY LE BRETONNEUX- GUYANCOURT - MANTES - RAMBOUILLET)

Profil

Prérequis :

- Diplôme d'État de docteur en médecine
- Qualification en médecine du travail
- Autorisation d'exercer en France
- Connaissance de la réglementation en santé au travail (fonction publique appréciée)

- Maîtrise de l’analyse des risques professionnels et de la prévention
- Capacité de conseil auprès de l’administration et des RH
- Sens de l’écoute, rigueur et respect du secret médical

Postuler en ligne

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Environnement et conditions de travail : Recrutement ouvert aux agents titulaires ou contractuels (contrat renouvelable).
L'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire.

- Poste de médecin équivalent catégorie A ;
- 18h45 de travail hebdomadaire ;
- Rémunération selon grille de rémunération applicable au poste et profil (50 %) ;
- Comité des œuvres sociales et d'action culturelle ;
- Action sociale ;
- Travail sur écran.

Dans le cadre de sa politique diversité, les postes de l’UVSQ sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
L'UVSQ poursuit son engagement pour l’inclusion des personnes en situation de handicap en adoptant son Schéma Directeur Handicap. Les objectifs décidés et déclinés sur quatre axes (étudiants, personnels, accessibilité et recherche) sont le fruit d'un travail collaboratif au sein de notre université en accord avec la politique handicap volontariste de notre Présidence.
Cette politique vise à permettre à chaque personne en situation de handicap, qu’il soit étudiant ou membre du personnel de s’épanouir au sein de notre communauté universitaire.